

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2014
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le seize janvier deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique LYAUDET, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BERMOND Georges, BERGEOT Joël, BORRON Christian, DUMAS Yves, PAUBEL Yves, PILOD Yves, RABUT Jacques, SAUVAJON Jean-Louis, Mmes BASTION Muriel, CARRIER Anne-Lise, DESAUNAY Vera, FORAY Gaëlle, JOLY Fabienne, LYAUDET Monique, MARJOLET Catherine, MEGRET Jeanne, MIGUET Emilienne, PERSICOT Jacqueline, SAVEY Nicole, STAUDENMEYER Caroline, VANDERME Karine.

**Membres absents excusés** : MM. BERTERA Daniel (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), GUILLAUME Frédéric (pouvoir à Mme PERSICOT Jacqueline), VIRARD Philippe (pouvoir à Mme JOLY Fabienne), BONJOUR Anne Marie (pouvoir à Mme LYAUDET Monique), PERNOD BEAUDON Stéphanie (pouvoir à M. DUMAS Yves).

**Secrétaire de séance** : Mme CARRIER Anne-Lise.

La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Madame le Maire aborde la séance en faisant part à l'assemblée des décès survenus depuis le dernier conseil, concernant des personnes domiciliées sur la commune :

- M. GUY André
- Mme DAURES Jeannine
- Mme RIVIERE Jeanne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
S'ASSOCIE à la peine des familles et leur exprime toute sa sympathie.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Joël BERGEOT, du procès-verbal de la Commission Urbanisme du 9 janvier 2014, présentant le projet d'aménagement des deux lotissements "Le Mont d'Orcet" et "La Vie Tupinière", dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet GSM de Belley, par décision du Maire en date du 28 octobre 2013.

PREND ACTE de l'arrivée de Madame Jeanne MEGRET à 20 heures 45  
22 présents et 5 pouvoirs, soit 27 votants

Concernant "Le Mont d'Orcet" situé au-dessus des maisonnettes de Bellecombe et présentant 8 lots de 720 m<sup>2</sup> en moyenne, Monsieur Joël BERGEOT propose au Conseil Municipal de valider la solution n° 2 retravaillée par GSM et de retenir l'offre de mission de gestion des eaux pluviales, pour la somme de 1 000 € HT, ainsi que l'offre de mission de rédaction du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, pour un montant de 2 300 € HT.

Monsieur Joël BERGEOT souligne qu'une réalisation d'une sous-station est envisagée pour le chauffage urbain du lotissement "Le Mont d'Orcet", par le réseau de chaleur de la chaufferie bois, ce qui est une première.

Concernant le lotissement "La Vie Tupinière", situé chemin de Vie Tupinière, à la sortie d'Hauteville-Lompnes, en direction de Tenay, celui-ci permet d'accueillir 7 lots : 2 lots de 1 725 et 1 054 m<sup>2</sup>, prévus pour être modulables et accepter éventuellement la réalisation de petits collectifs, et 4 autres lots de 600 à 868 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des maisons individuelles. Le principe de voirie à sens unique est privilégié ; un double sens sera envisagé pour la zone le long de la départementale, pour les lots destinés à l'activité tertiaire (artisan, libéral...). Il est noté la présence d'une ligne aérienne moyenne tension ainsi qu'un support sur le lot 1 ; un contact sera pris avec ERDF pour convenir des solutions techniques et financières à mettre en œuvre pour le déplacement de cette ligne ou envisager la modification du découpage des lots.

ENTEND les interventions suivantes :

- M. Bernard ARGENTI questionne par rapport au lot 7 du lotissement "La Vie Tupinière", qui devrait permettre à une activité de s'implanter. Il demande s'il est bien judicieux qu'un artisan s'installe à l'entrée de ville, avec des maisons d'habitation en face. Il interroge si la situation est figée ou risque d'évoluer et s'il y a un problème d'eau.
- M. Joël BERGEOT répond que le projet n'est pas figé, mais au contraire peut évoluer. Le lot 7 suffisamment grand peut être divisé, tout comme le lot 6. Une autre consultation sera réalisée pour la mission d'étude géotechnique du site du Mont d'Orcet. Il termine en précisant que la priorité sera donnée au lotissement "Le Mont d'Orcet".
- Mme Monique LYAUDET avance qu'il est important que ce projet ne soit pas immuable.
- Mme Fabienne JOLY pense qu'il serait bon de réfléchir pour définir un label, afin de valoriser et donner de l'importance à ce nouveau lotissement.
- M. Joël BERGEOT répond que cette proposition sera une affaire de coût financier résultant pour les futurs acquéreurs.
- M. Jacques RABUT avance que des opérations pourraient être prises en charge en partie par la Région et qu'il serait intéressant de tenir compte de la présence sur le Plateau du groupement d'artisans.

Après un certain débat sur la question,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité, de valider les propositions faites par GSM, telles qu'exposées ci-dessus, concernant "Le Mont d'Orcet" et "La Vie Tupinière", étant entendu que la priorité sera donnée au Mont d'Orcet.

RETIENT l'offre de mission de gestion des eaux pluviales, pour la somme de 1 000 € HT, ainsi que l'offre de mission de rédaction du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, pour un montant de 2 300 € HT.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Jean-Louis SAUVAJON, du dossier concernant le projet de modification simplifiée du PLU, constitué de l'additif au rapport de présentation, de l'orientation d'aménagement et de programmation, des extraits du plan de zonage avant et après modification, ainsi que du règlement modifié.

PREND CONNAISSANCE également de l'avis du Préfet en date du 31 décembre 2013 concernant ce projet de modification simplifiée n° 1 du PLU et comprenant 3 observations, à savoir :

- l'extension de l'emplacement réservé n° 5 représenté sur le plan de zonage désigné après la modification simplifiée a pour effet de supprimer des droits à construire,
- le règlement de la zone Aux précise notamment, que l'urbanisation de la zone n'est possible que sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble. Afin de garantir un aménagement d'ensemble cohérent, il est nécessaire de préciser qu'une opération doit au minimum correspondre à une phase d'urbanisation,
- le terme "industrie non polluante" utilisé dans le règlement n'est pas une destination définie par le code de l'urbanisme.

Madame Monique LYAUDET donne lecture de deux observations parvenues à ce propos en mairie, l'une portant sur la présence d'une source et d'un ancien pompage près d'un bassin de rétention, et l'autre préconisant l'établissement d'une zone 30km/h sur la voie distribuant l'accès au lotissement "Le Barbois". Elle précise que ces observations ne changent rien à l'ancien PLU et qu'elles seront jointes au dossier transmis à l'Etat.

ENTEND à ce propos les interventions suivantes :

- M. Jacques RABUT intervient sur la desserte de deux ronds-points et demande si un contact a été pris avec le Département, ces emplacements se trouvant hors zone agglomération ; il faudrait prendre en compte le fait que ces croisements ne seront pas pris en charge par le Département.
- M. Bernard ARGENTI répond que les services de l'Etat sont informés par la transmission des dossiers. Il remarque que cette nouvelle disposition et que le phasage sont plutôt cohérents. Néanmoins, il y aurait intérêt de prévoir une zone tampon plus importante par rapport aux maisons avoisinantes et réduire l'espace paysager se trouvant en face.
- M. Jean-Louis SAUVAJON rétorque que la situation n'est pas figée au sens d'un plan de masse, mais est une simple orientation d'aménagement.

Après un certain débat sur le sujet,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, par 26 voix pour et 1 voix contre (Mme Gaëlle FORAY), le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU, au vu des observations sus-visées.

EST INFORME par Monsieur Jean-Louis SAUVAJON, de la proposition faite par l'Association syndicale du lotissement "Le Côteau du Barbois", sise rue Flaret Landin, de rétrocéder à la commune, à titre gratuit, les parties communes du lotissement. Des investigations seront lancées avant de donner une suite favorable à cette proposition.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'analyse des résultats provisoires 2013 des budgets de la commune (budget général, téléskis, forêts, régie de l'eau, régie d'assainissement, régie des énergies, lotissements "Le Grana" et "Le Mont d'Orce"), ainsi que de la préparation du budget primitif 2014.

Les résultats sont dits provisoires, car les comptes de gestion définitifs du Receveur pour chaque budget ne sont pas édités. Néanmoins, les écritures ont été comparées par les deux services et sont conformes. Ce débat fait apparaître une baisse conséquente des recettes, notamment celles du Casino, des droits de mutation, les dotations de l'Etat et une approche budgétaire difficile pour 2014.

ENTEND à ce propos les interventions suivantes :

- Madame Gaëlle FORAY demande à quoi correspondent les frais de tonte pour le complexe sportif, du fait que la mairie a acquis une nouvelle tondeuse.
- Mme Monique LYAUDET précise que ces frais se justifient par l'intervention annuelle de l'entreprise TARVEL, notamment pour la remise en état des terrains de football et non pas pour de la tonte. Concernant l'opération coloration de façades, elle rappelle qu'elle n'est pas favorable au renouvellement de la convention avec le PACT et laisse le soin à la prochaine équipe d'en décider.
- Mme Catherine MARJOLET souligne que cette opération incite les gens à refaire leurs façades, mais remarque que les frais de dossier dans le cadre de la convention signée avec le PACT, sont plus élevés que le montant des subventions versé aux particuliers.
- M. Yves PILOD souligne l'endettement de la commune sur le long terme.
- M. Joël BERGEOT avance qu'on ne peut pas se permettre d'augmenter les tarifs en ce qui concerne l'assainissement et l'eau, malgré la pression forte de l'Etat et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui demandent l'exécution de travaux importants.
- M. Bernard ARGENTI reste inquiet sur la destination des boues et souhaite qu'une solution soit vite trouvée ; sans vouloir personnaliser le débat ; il demande la possibilité de faire réaliser une étude sur l'incinération ou le compostage de ces boues. Il insiste sur le fait que les agriculteurs n'en veulent plus et qu'il devient urgent de résoudre ce réel problème.

- Mme Monique LYAUDET ne souhaite pas entretenir la polémique sur ce sujet ; elle précise que ces boues ne sont peut-être pas polluantes dans leur composition, mais fort désagréables du point de vue olfactif. Elle est tout à fait favorable à la réalisation d'une étude qui permettra à la collectivité de s'orienter en toute connaissance de cause vers une autre solution.

- M. Joël BERGEOT rappelle que l'épandage des boues devait à l'origine valoriser les terres cultivées. En 2009, l'option choisie était la moins onéreuse ; il ajoute que le prochain Conseil Municipal décidera de la suite à donner à ce dossier.

**PREND ACTE à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

**EST INFORME** par Monsieur Joël BERGEOT, de l'évolution et de la finalisation du dossier de l'aménagement foncier. A présent, les plans et l'état de section ont été déposés en mairie le lundi 20 janvier par le Cabinet AXIS CONSEIL et sont mis à la disposition des administrés, puisqu'ils sont affichés dans la salle du conseil municipal depuis le 21 janvier.

Monsieur Joël BERGEOT rappelle que les travaux connexes sont pris en charge par la commune, se substituant à l'ensemble des propriétaires, conformément à la délibération prise à cet effet en 2009 ; néanmoins, si le nouveau Conseil venait à changer la donne, il serait amené à délibérer de nouveau.

Monsieur Jacques RABUT rappelle que le Conseil Général de l'Ain prend en charge 50 %, ramenant le montant à charge pour la commune à 200 000 €.

**PREND CONNAISSANCE** de la décision du Maire prise pour la réhabilitation des déversoirs d'orage, dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée, de retenir le Cabinet MONTMASSON d'Annecy pour un montant de 78 500 € HT, soit :

- phase 1 (études préliminaires et AVP - mesures hydrauliques) : 53 700 €
- phase 2 (PRO - ACT - EXE - DET - AOR) : 24 800 €

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, d'un fax arrivé en mairie, en début de soirée, émanant de Monsieur Robert ROSSI, concernant le contrat de forage de la carrière dite "Franco Italienne". L'entreprise ROSSI serait désignée repreneur du site, exploité auparavant et dernièrement par la Société PIERRE DE FRANCE, selon un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 novembre 2013. Ledit jugement entaché d'erreurs devrait être examiné à nouveau le 10 février prochain. Monsieur ROSSI demande à la collectivité la possibilité de signer un contrat assez rapidement, afin de lui permettre de déposer un dossier de demande d'ouverture.

Madame le Maire précise que ce dossier sera examiné avec bienveillance lors d'une prochaine séance de conseil.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Fabienne JOLY, du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2013, qui n'apporte pas de remarques particulières. L'ordre du jour portait notamment sur les points suivants :

- Projet de cité médiévale Montcornelles à Aranc
- Projet d'extension de la déchetterie intercommunale
- Avenant au procès-verbal de mise à disposition pour le terrain et les équipements du CESSS avec la commune d'Hauteville-Lompnes, modifiant l'article 5 portant sur les charges de fonctionnement
- Projet de construction de l'IME-LA SAVOIE
- Chantier d'entretien collectif, conduit à titre expérimental avec la SEMA et les agriculteurs du Plateau
- Campagne de communication autour de la participation d'un biathlète local à la coupe du monde et aux jeux olympiques
- Réunions pour la réforme des rythmes scolaires : les 28 janvier et 18 février 2014 à 18h30
- Prochain Conseil Communautaire : 29 janvier 2014 à 20h30

ENTEND les interventions suivantes concernant notamment le projet de Montcornelles :

- M. Yves DUMAS demande si ce dossier peut rencontrer des problèmes au niveau de l'approvisionnement en eau et pour l'assainissement .
- Mme Fabienne JOLY affirme que les points d'adduction en eau sont très proches, mais c'est Aranc qui a des problèmes. La cité Montcornelles sera reliée au réseau d'Hauteville-Lompnes. En ce qui concerne l'assainissement, une mini-station sera programmée.

Avant de clore la séance, Madame le Maire rappelle quelques dates à retenir :

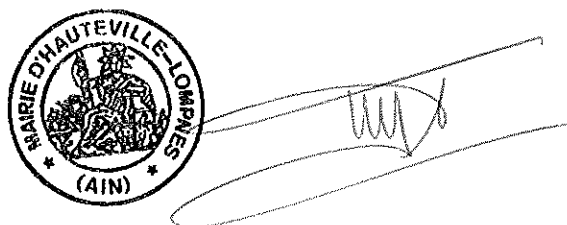
- lundi 27 janvier à 19 h 00 à l'espace accueil : réception donnée en l'honneur de Simon DESTHIEUX, sélectionné aux Jeux olympiques de SOTCHI.
- mercredi 5 février à 16 h 30 au Monument aux Morts de Bellevue : cérémonie commémorative du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'acte héroïque du crash de la Royal Air Force du 5 février 1944 sur notre territoire, dans le bois de Valorse, en souvenir des 7 membres de l'équipage du Short Stirling, qui venaient ravitailler en armes le maquis de la région.

Madame Monique LYAUDET fait part à l'assemblée qu'une cérémonie plus officielle et concomitante sera organisée le 8 mai prochain, lors de la commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945.

A ce propos, Madame Emilienne MIGUET annonce que Monsieur Louis GUY a reçu les remerciements du Prince Charles, dans le cadre de la démarche entreprise, de reproduire le foulard en soie représentant une carte d'évasion, réplique de celui dont disposaient les aviateurs de la Royale Air Force pour se repérer en cas de catastrophe.

Séance levée à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.

Le Maire,



Monique LYAUDET.